

Prix Obata pour la recherche sur le Québec 2014

Le prix Obata pour la recherche sur le Québec sera décerné, avec l'aide financière du gouvernement du Québec, aux meilleurs projets de recherches ou aux meilleures publications dans le but de promouvoir les échanges scientifiques entre le Japon et le Québec (Canada).

I) Critères d'éligibilité

Le / la candidat(e) doit remplir les deux conditions suivantes :

- Être membre de l'AJEQ
- Être étudiant(e) de maîtrise ou de doctorat, ou chercheur(e) titulaire de ces grades

II) Prime

Nombre : 2 personnes

Montant : 160.000 yen par personne (billets d'avion et frais de séjour au Québec)

III) Période de séjour

Avant le 31 mars 2015 (au moins 2 semaines de séjour)

IV) Recommandation ou candidature

Remplir le formulaire de l'AJEQ et le retourner par courriel après l'avoir enregistré sous la forme d'un fichier PDF

Avant le 10 juin 2014 à l'adresse suivante :

TACHIBANA Hidehiro (comité de sélection)

Courriel : grillonbleu014@gmail.com

Au cas où vous ne recevriez pas d'accusé de réception 48 heures après votre envoi, vous pouvez en faire la demande encore une fois.

Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

V) Sélection

Le jury de l'AJEQ sera chargé de sélection.

Le jury annoncera le résultat à chaque candidat avant le 1^{er} juillet 2014.

VI) Obligations

Après avoir fait vos recherches au Québec, il vous sera demandé de présenter :

- Un reçu des billets d'avion (copie acceptée)
- Un reçu de la location du logement (copie acceptée)
- Un certificat de l'établissement d'accueil au Québec
- Un rapport (au format A4 en japonais et en français)

Il vous sera également demandé de faire une communication au congrès ou à la journée d'études de l'AJEQ, ou bien de proposer un article à la revue de celle-ci.